

Du dialecte à la langue internationale : Etude sociolinguistique du français

WANG Shuyan^{[a],*}; LIU Wei^[b]

^[a]Associate professor. Center for Lexicographical Studies, Guangdong University of Foreign Studies. China.

^[b]Associate professor. Department of French, Guangdong University of Foreign Studies. China.

* Corresponding author.

Received 23 January 2019; accepted 9 April 2019

Published online 26 April 2019

Résumé

Ce texte vise à étudier le statut du français en évolution dans le temps et dans l'espace. Il s'agit d'analyser sa fonction à titre de langue vernaculaire et de langue véhiculaire, son rapport au latin et à d'autres dialectes territoriaux ainsi que son état de défense surtout face à l'anglais et son avenir passant par le combat pour la diversité culturelle.

Mots clés: Le français; Le latin; L'anglais; Statut; Diglossie; Francophonie

Abstract

This paper aims to study the changing status of French in time and space. This involves analyzing its function as a vernacular language and as a medium language, its relation to Latin and other territorial dialects, its condition of being in defense especially against English and its future by maintaining cultural diversity.

Key words: French; Latin; English; Status; Diglossia; Francophonie

Wang, S. Y., & Liu, W. (2019). Du dialecte à la langue internationale : Etude sociolinguistique du français. *Studies in Literature and Language*, 18(2), 1-5. Available from: <http://www.cscanada.net/index.php/sll/article/view/10972>
DOI: <http://dx.doi.org/10.3968/10972>

Comme Paris, comme la France, la langue française a son histoire : dégagée du latin, elle connaît une

lente maturation. Au fur et à mesure qu'elle change d'appellation, son statut change aussi. Et ce changement est bien lié à l'histoire de Paris et à celle de la France. Du point de vue sociolinguistique, la saga du français commence par le dialecte de l'Ile-de-France, une région géographique qui incarne la France avant le XIII^e siècle, en passant par la langue commune utilisée à l'échelle de toute la France et fortifiant le sentiment national, et se termine avec une langue qui dépasse le cadre de l'hexagone tout en constituant un instrument culturel de tous les peuples francophones.

1. LE FRANÇAIS : UN STATUT REGIONAL

L'arrivée de Jules César a introduit la civilisation des conquérants en Gaule. Les Gaulois, ancêtres des Français, adoptent leur langue --- le latin, qui supprime progressivement les dialectes locaux et joue le rôle de la langue officielle pendant l'occupation romaine. Or, ce latin n'est plus le latin classique. Sur le plan grammatical, c'est le latin vulgaire qui y est parlé et peut être qualifié de gallo-roman à la fin du IV^e siècle.

Les siècles suivants (entre le IV^e et le VIII^e) voient l'opposition entre langue d'oïl et langue d'oc qui sépare linguistiquement le Nord du Sud de la France et la présence des Francs, les nouveaux occupants barbares qui perdent vite l'usage de leur langue --- le francique pour apprendre les dialectes gallo-romans et qui néanmoins nous léguent les mots la *France* et le *français*.

Le passage du gallo-roman au roman constitue une étape essentielle dans l'histoire de la langue française. Si le latin populaire est considéré comme l'embryon du français, le roman rustique, distinct déjà du latin, va le devenir. En ce qui concerne cette langue toute nouvelle, « il est légitime de fixer, sinon une date de naissance, au moins celle d'une première manifestation d'existence :

en 842, avec le texte des *Serments de Strasbourg* s'ouvre pour nous un premier état de langue, le plus ancien français. » (Chaurand, 1969, p.4) C'est dire que le français a son acte de naissance. Pourtant sa légende ne s'arrête pas là. Les successions monarchiques nous conduisent à l'époque de l'ancien français qui se traduit par une diversité linguistique, expression de la scission territoriale et conséquence du régime féodal.

L'évolution linguistique systématiquement divergente se concrétise en une coexistence des dialectes romans d'oïl. La différence entre eux n'est pas une différence de langue comme la dissociation précédente. Car, « Des variantes phonétiques et morphologiques s'introduisent sur le fond linguistique commun. Elles caractérisent des dialectes qui se répartissent dans les groupes suivants : groupe de l'ouest (normand, anglo-normand), du nord-est (picard, wallon), de l'est (lorrain, bourguignon), du centre. » (ibid., p.29) De la même façon que l'on nomme les dialectes d'autres régions, on a l'habitude d'appeler le dernier le dialecte de l'Ile-de-France : « Ces appellations et ces groupements sont commodes mais artificiels, ils représentent une tentative pour coïncider limites dialectales et limites administratives ou géographiques » (ibid., p.29) D'une telle subdivision sera né un dialecte prestigieux qui s'élabore dans la région de Paris et dont la dénomination reste à préciser, du fait que ce dialecte central géographiquement, tout en gagnant un statut social, reçoit des appellations différentes : « Du XII^e au XVI^e le français ou francien, dialecte de l'Ile-de-France, en suivant la fortune de la puissance royale, prit le pas sur tous les autres dialectes. » (Grevisse, 1964, p.69)

Il faudrait dire que « le français » dans la citation nous gêne beaucoup, nous préférons choisir le francien pour désigner une variété linguistique de transition entre le français comme la langue maternelle du roi de France et le français finalement établi en tant que la langue commune de son peuple. D'ailleurs, accepter la notion de francien est de refuser une autre, celle de François qu'il serait injuste de ne pas mentionner : son existence est attestée mais sa trace n'est pas trouvée dans les dictionnaires courants.

Nous nous contentons ici de donner comme l'ancêtre du français le francien se définissant dans les termes suivants : « dialecte de langue d'oïl, parlé en Ile-de-France au Moyen Age, et qui est à l'origine du français. » (Le Petit Larousse, article « francien », 1992, p.457), il est évident que cette définition insiste sur sa nature dialectale. Il conviendrait d'ajouter que le terme reflétant une idéologie de pouvoir central fort renvoie à un dialecte qui a politiquement réussi au coeur du domaine capétien : « Pour des raisons historiques, le francien parvint à s'imposer : l'unification et la centralisation du pays se fit en effet au départ de Paris. » (L'Encyclo, article « France », 1990, p.357). Autrement dit, si le francien a plus de chances que le normand, le picard, etc. de devenir

la langue commune, sa réussite tient à l'importance exceptionnelle de Paris.

Bref, le français peut constituer un bel exemple pour affirmer que « Toute langue officielle et normalisée a commencé par être un dialecte. » (Boutet, 1997, p.48). Ce dialecte, en France, portant d'abord le nom de la région où il est parlé est devenu le francien avec le temps. Aux yeux des sociolinguistes, ce déguisement est significatif : le dialecte de l'Ile-de-France est à la fois une variété géographique et sociale. C'est autour de Paris et du pouvoir royal que ces 2 types de variétés se recouvrent. En un mot, l'évolution du dialecte de l'Ile-de-France vers le francien implique une modification effective des rapports de force entre les dialectes en présence. Modification qui débouche, elle-même, sur l'émergence d'une langue de fonction véhiculaire.

2. LE FRANÇAIS : UN STATUT NATIONAL

Au moment où les 2 petits-fils de Charlemagne, Charles le Chauve et Louis le Germanique, prononcent leur engagement chacun dans la langue de l'autre (le roman et le germanique), on assiste à la naissance du français. Cette naissance est aussi significative que la supériorité du francien dont nous avons parlé dans les lignes plus haut, chez les auteurs sociolinguistes. Depuis lors, s'ouvre une période où le français coexiste avec le latin. Cela dit, l'apparition du premier n'entraîne pas tout de suite la mort du dernier, puisque celui-ci continue à être utilisé comme la langue du droit et de l'administration et qui, pendant tout le Moyen Age, se sert de la langue de l'enseignement, dans le dernier cas, par exemple on parle le latin à la Sorbonne --- l'Université de Paris construite sur la rive gauche en 1257 et « le quartier où étudiaient et vivaient les étudiants s'appelait, et s'appelle encore, le Quartier latin. » (Waddington, 1994, p.8) Cette réalité linguistique peut être analysée en termes de diglossie, dont le concept est lancé par Charles Ferguson et modifié par Joshua Fishman. Une telle situation se caractérise par un ensemble de traits dont nous nous permettons de citer seulement la répartition fonctionnelle des usages : « On utilise la variété haute à l'église, dans les lettres, dans les discussions, à l'université, etc., tandis qu'on utilise la variété basse dans les conversations familiales, dans la littérature populaire, etc. » (Calvet, 1993, p.42) Evidemment, le latin fonctionne ici comme la variété haute et le français la variété basse, étant donné que le latin, langue des clercs formés par l'Eglise, est la seule langue écrite. Mais cette dualité, de fil en aiguille, va jouer contre le latin sur le plan écrit.

Parmi les moments divers qui distinguent l'évolution du français, le XVI^e siècle constitue une époque où le latin sera chassé, alors que le français triomphera, époque où le français s'empare du terrain réservé au latin, époque où le succès du français sera sanctionné par l'autorité royale.

L'histoire montre que ce recul du latin au profit du français peut s'expliquer par le facteur politique : « tous les régimes, de la monarchie à la république, ont eu le souci de répandre et d'imposer, de contrôler et de normaliser cette langue qui est à la base même de la réalité française. » (Joubert, 2006 , p.11) C'est le cas de François I^{er} qui, en 1539, signe l'ordonnance de Villers-Cotterêts, par laquelle le français se substitue au latin « dans les jugements, actes notariés et registres de l'état civil. » (Le Petit Larousse, article «François I^{er} », 1992 , p.1343) C'est le cas de Louis XIII sous le règne duquel Richelieu fonde en 1634 l'Académie française ayant pour mission de rédiger un dictionnaire et un grammaire qui sont la référence du bon usage de la langue. C'est le cas de Louis XIV s'associant au classicisme qui se signale, sur le plan linguistique, par la norme exigeante de Vaugelas le grammairien ; pour cet auteur de *Remarques sur la langue française* (1647) il n'est plus question d'observer, comme Du Bellay avec sa *Défense et illustration de la langue française* (1549) les possibilités du français. Cent ans s'écoule, le français est sous le contrôle de l'Etat.

Il est à noter que l'intervention de l'Etat dans la langue à l'époque des géants tels que Racine, La Fontaine, Molière, ... vise « davantage à renforcer le pouvoir royal ou le rayonnement culturel et diplomatique international de la France qu'à réduire la diversité linguistique du pays. » (Auzanneau, 1998 , p.96) C'est pourquoi même en 1789, lorsque la révolution éclate, le français est loin de s'imposer réellement dans le domaine oral, comme le dit l'abbé Grégoire dans son rapport sur « les moyens d'universaliser l'usage de la langue française », « un quart seulement de la population française maîtrise correctement la langue nationale, tandis qu'un tiers l'ignore complètement. » (Joubert, 2006 , p.11) Les résultats de cette longue enquête nous révèle la faiblesse relative de l'usage du français.

Ainsi, pour assurer la propagation des idées révolutionnaires, la participation de tous les Français à la vie politique nationale et le bon fonctionnement d'Etat démocratique, on éprouve la fringale de voir que le français se diffuse à travers tout le pays. Cette diffusion se réalisera surtout par l'enseignement du français dans les écoles qui « a été jusqu'à aujourd'hui une des principales préoccupations des ministres de l'éducation nationale. » (ibid. , p.12)

Si la diversité linguistique, à l'époque révolutionnaire, a tendance à s'effacer devant les progrès de la conscience nationale et le sentiment d'appartenance à la nation française, au XX^e siècle, sa réduction résulte de la réputation que le français a non seulement d'être un instrument de communication majeur mais aussi le véhicule des nouvelles valeurs, plus précisément, le français « devient le moyen de s'intégrer à la société nouvelle, de se promouvoir socialement ou d'affirmer sa

position socialement dominante. » (Auzanneau, 1998 , p.109) L'opposition entre la langue nationale et les langues régionales se transforme en celle qui se fait en termes d'utilité et de modernité. Aujourd'hui, malgré les tentatives de relance de celles-ci, l'uniformisation linguistique de la France se poursuit, comme le stipule la Constitution de 1992, « La langue de la République est le français. » C'est en ce sens que « La France est un pays officiellement monolingue. » (Boutet, 1997 , p.49) La dynamique des langues en France peut donc se résumer en ces termes : la domination indiscutable du français et la faible vitalité des langues régionales sans que soient considérés le destin des langues introduites par l'immigration et l'essor de l'anglais.

Nous voyons par là que pour s'imposer comme langue d'Etat, le français doit se développer dans les deux domaines, écrit et oral. Dans la lutte contre le latin, le français a gagné la partie. La prédominance du français à l'écrit témoigne bien de ce que « très souvent l'avenir des variétés 'basses' est de devenir variété 'haute'. » (Calvet, 1993 , p.45) Mais ce qui compte, c'est que le français annonce « une société nouvelle qui érige ses valeurs autour des notions d'unification nationale et de prestige social. » (Auzanneau, 1998 , p.95) En même temps qu'il est déclaré langue officielle, le français se voit également obligé de lutter contre les langues non romanes dont alsacien, breton, basque, etc. Au bout de 400 ans, s'achève l'unification linguistique bien lié à l'unification politique. Si la victoire du français se gagne étape par étape, il est certain que la création d'une école laïque, gratuite et obligatoire y contribue incontestablement. Sous l'effet de la politique linguistique, le français est l'unique langue d'enseignement, représentant l'unité du pays et faisant partie de l'identité française.

3. LE FRANÇAIS : UN STATUT INTERNATIONAL

La français, comme nous l'avons vu, n'est qu'un des nombreux dialectes en usage dans les régions de langue d'oïl dès le début, il est promu au XVI^e siècle langue officielle, précisé au XVII^e siècle et par là connu pour sa pureté et sa clarté. Cette langue nationale connaît d'ailleurs une diffusion qui ne se limite pas à ses populations d'origine. A partir du siècle classique et pendant plus de 200 ans, le français « a été la langue de l'aristocratie européenne et de la diplomatie mondiale. » (Michaud et Kimmel, 1994 , p.22)

Si l'on est plus sensible au XVIII^e siècle, c'est parce que celui-ci est le siècle français, une période dans laquelle se manifeste le plus l'importance de la langue française, comme le fait remarquer Voltaire dans le *Siècle de Louis XIV* : « Notre langue est devenue la langue de l'Europe ; tout y a contribué : [...] L'esprit de société est le partage naturel des Français : c'est un mérite ou

un plaisir dont les autres peuples ont senti le besoin. La langue française est toutes les langues celle qui exprime avec le plus de facilité, de netteté et de délicatesse, tous les objets de la conversation des honnêtes gens ; et par là elle contribue dans toute l'Europe à un des plus grands agréments de la vie. » (Galichet et al., 1977, p.319). Comme Voltaire, l'écrivain français Rivarol qui a obtenu le prix de l'Académie de Berlin en 1784 développe les raisons dans son *Discours sur l'universalité de la langue française* pour dire qu'on éprouve un sentiment de supériorité à l'égard du français, « devenu langue diplomatique internationale depuis le traité de Rastadt (1714), et langue de culture de presque toute l'Europe. » (Chaurand, 1969, p.89) Avec eux, se répand l'idée que le français, ayant atteint une perfection, est destiné à devenir la langue universelle. Autrement dit, succédant au latin au Moyen Age, à l'italien lors de la Renaissance, le français appelé langue du XVIII^e siècle constitue une langue pour faciliter les rapports entre peuples différents.

Après les années de gloire, le français, bien qu'il soit encore utilisé comme l'unique langue diplomatique jusqu'à la Première Guerre mondiale, commence à décliner au XIX^e siècle. Ce déclin est le résultat de l'hyperpuissance américaine qui fait de l'anglais la langue de première importance, parlée de plus en plus dans le monde. Personne n'ignore que le français ne cesse de régresser devant les progrès croissants de l'anglais, de sorte que le combat offensif pour le français passe à une guerre défensive. Face à l'anglais, le français est une langue en état de défense. Si autrefois c'était la conquête coloniale qui permet l'implantation du français hors de France et hors d'Europe, c'est aujourd'hui la francophonie qui maintient le français comme « la 2^e langue de communication internationale présente sur 5 continents. » (Steele, 2004, p.78) Malgré leur relation de « cousin », l'anglais fait une concurrence victorieuse au français particulièrement dans les domaines des échanges scientifiques et du commerce international.

Parler du français en tant que langue internationale, ce n'est pas seulement parler de son expansion pour des raisons diverses puis de son recul à cause du triomphe de l'anglais, étiqueté comme impérialisme linguistique ; ce n'est pas non plus parler de son statut qui varie selon qu'il est utilisé en Amérique, en Europe, en Afrique ou en Asie, c'est aussi parler de la répartition mondiale des langues, du marché aux langues, de la gestion du plurilinguisme, des relations fonctionnelles et sociales entre les langues.

A propos des contacts, des conflits et des inégalités des langues, le sociolinguiste français Calvet a effectué des travaux autoritaires. Pour lui, les langues parlées sur toute la planète peuvent être configurées de différentes façons. En reposant par exemple sur le principe « que les langues sont reliées entre elles par des bilingues, et que les systèmes de bilinguisme sont hiérarchisés, déterminés par des rapports de force » (Calvet, 2002, p.26), il décrit la

situation linguistique du monde en termes de gravitations étagées autour de langues pivots de niveaux différents : « Nous avons ainsi une langue hypercentrale, l'anglais, pivots de l'ensemble du système, dont les locuteurs manifestent une forte tendance au monolinguisme. Autour de cette langue hypercentrale gravitent une dizaine de langues supercentrales (espagnol, français, hindi, arabe, malais ...), dont les locuteurs, lorsqu'ils acquièrent une seconde langue, apprennent soit l'anglais soit une autre langue supercentrale. Elles sont à leur tour pivots de la gravitation de cent à deux cents langues centrales autour desquelles gravitent cinq à six mille langues périphériques. Dans cette organisation tridimensionnelle et pyramidale, on comprendra aisément que les langues les plus menacées, celles dont la transmission est la plus aléatoire, sont les langues périphériques. Mais nous verrons aussi que la promotion des langues centrales peut se faire au détriment des langues supercentrales. » (ibid., p.27) Ce modèle gravitationnel nous pousse à penser qu'il est important de changer de logique dans le rayonnement du français : terminer les jeux de lutte entre le français et l'anglais et commencer les jeux de coopération entre le français et les autres langues qui se trouvent au niveau supercentral, savoir préserver sa place à l'échelle du monde qu'est la seconde langue internationale après l'anglais par l'intermédiaire de la Francophonie en tant que communauté géographique, linguistique, culturelle, politique et économique. Pour l'instant, on est encore sûr de la bonne santé de cette institution.

A l'heure de la mondialisation, il est vrai que le français a perdu sa prérogative en matière de communication internationale, mais sa force est encore là, dans les pays francophones. S'il est temps de proposer, plus de 200 ans après Rivarol, comme Thierry de Beaucé, un nouveau discours sur l'universalité de la langue française, il faut que le français évolue « pour apprendre à lire les réalités des pays nouveaux où il s'est acclimaté. » (Boutet, 2006, p.8) Il s'ensuit que l'avenir du français passe par le combat défensif qui favorisera à la diversité culturelle et linguistique du monde.

En guise de conclusion, tout change de la Gaule à la France moderne. La langue change, la société change aussi. Si les linguistes étudient l'histoire d'une langue comme un objet propre : « elle ne se confond pas avec l'histoire du peuple qui la parle » (Chaurand, 1969, p.4) les sociolinguistes insistent pourtant sur le fait que l'histoire des langues constitue le versant linguistique de l'histoire des sociétés. Chez les premiers, ce sont la phonétique, le lexique et la grammaire qui changent, chez les derniers, ce sont le statut, la fonction d'une langue, les rapports de force entre les langues qui changent. Lorsque les uns se préoccupent d'analyser la distinction linguistique qui différencie le moyen français de l'ancien français et du français moderne, les autres portent plus d'attention à leur prestige social changeant au cours du

temps et dans l'espace. Ainsi, on ne s'étonne pas que le dialecte de l'Ile-de-France l'emporte sur ses rivaux pour devenir la langue nationale, le français remplace le latin dans la rédaction des documents administratifs et rend la pratique des langues régionales moins répandue, la domination mondiale de l'anglais fait suite à l'apogée de l'Europe française. Ce que nous pouvons lire dans le changement des rapports réciproques (eux-mêmes déterminés par une tension silencieuse et permanente entre le vernaculaire et le véhiculaire) qu'entretiennent les langues parlées à la surface du globe, c'est la relation étroite entre la langue et la société : « Les conflits linguistiques nous parlent de conflits sociaux, les impérialismes linguistiques sont toujours signes d'autres impérialismes et derrière la guerre des langues se profile une autre guerre, économique, culturelle. » (Calvet, 1987, p.282) Dans le discours des sociolinguistes, la société et la langue changent conjointement.

BIBLIOGRAPHIE

Auzanneau, M. (1998). *La parole vive du Poitou*. Paris : L'Harmattan.
Bordas S. A. (1990). « France ». *L'Encyclo* (p.357). Paris.

Boutet, J. (1997). *Langage et société*. Paris : Edition du Seuil
Calvet, L. J. (1987). *La langue des langues et les politiques linguistiques*. Paris : Payot.
Calvet, L. J. (1993). *La sociolinguistique*. Paris : Presses Universitaires de France.
Calvet, L. J. (2002). Le marché aux langues : *Les effets linguistiques de la mondialisation*. Paris : Plon.
Chaurand, J. (1969). *Histoire de la langue française* (« Que sais-je ? »). Paris : Presses Universitaires de France.
Galichet, G., Chatelain, L., & Galichet, R. (1977). *Grammaire française expliquée* (Classes de 4^e et de 3^e ; classes de lettres). Paris : Hatier-Lavauzelle.
Grevisse, M. (1964). Les dialectes. In J. Duculot (Ed.), *Le Bon Usage* (p.69). Gembloux.
Joubert, J. L. (2006). *La francophonie* (p.9). Paris : CLE international.
Larousse (1992). « francien ». *Le Petit Larousse* (p.457). Paris.
Michaud, G., & Kimmel, A. (1994). *Le nouveau guide France* (p.22). Paris : Hachette Livre.
Steele, R. (2004). *Civilisation progressive du français* (niveau intermédiaire) (p.78). Paris : CLE international.
Waddington, M. (1994). *Paris* (*Collection Vivre en français*) (p.8). Paris : Hachette Livre.